



AVIS PUBLIC CONCERNANT LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018 À 18 H, AU COURS DE LAQUELLE AURA LIEU L'ADOPTION DU BUDGET 2019 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, que le conseil municipal de la Ville de Mascouche tiendra une séance extraordinaire aux date, heure et endroit suivants :

Date : lundi, le 10 décembre 2018
Heure : 18 h
Lieu : Salle du conseil municipal
3038, chemin Sainte-Marie
Mascouche

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur les sujets suivants :

- adoption du budget 2019;
- adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021.

Donné à Mascouche, le 28 novembre 2018.

Le greffier et directeur des services juridiques,

Original signé par

Me Raynald Martel
greffe@ville.mascouche.qc.ca